



Fédération
des sociétés
d'histoire
du Québec

Le 9 mai 2006

Monsieur Jean Charest,
Premier ministre du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Édifice Honoré-Mercier, 3^e étage
835, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1A 1B4

Objet : Parc du Mont-Orford

Monsieur le Premier Ministre,

Fondée en 1965, la Fédération des sociétés d'histoire du Québec (FSHQ) compte près de 38 000 membres faisant partie de 179 sociétés d'histoire à l'échelle du Québec. Depuis 1997, le Comité du patrimoine de la FSHQ a adopté une démarche visant à mieux identifier et protéger le patrimoine local et régional québécois qui est significatif et s'avère essentiel à la compréhension de notre évolution collective. La mission principale du comité consiste à répondre d'une façon informée aux nombreuses demandes d'appui et préoccupations que ses membres et divers groupes reconnus en patrimoine lui adressent.

La Fédération et son comité du patrimoine sont inquiets de voir le statut et l'intégralité de du parc du Mont-Orford menacés. Nous suivons depuis plusieurs mois l'évolution du dossier de ce parc national québécois, un patrimoine naturel et historique important et identitaire.

Ainsi, nous désirons vous faire part de la résolution suivante prise par le Comité du patrimoine de la FSHQ lors de sa dernière rencontre du 22 avril 2006 :

Considérant que le parc du Mont-Orford est un bien patrimonial et historique national appartenant à la population du Québec et que, plus encore, la population québécoise se déclare majoritairement contre la vente des 600 hectares du parc comme en témoignent les nombreux sondages publiés ces derniers mois dans les journaux ainsi que les récentes manifestations populaires;

.../2

Considérant que des propriétaires privés ont fait don de leur terrain afin de créer un parc de préservation et que vendre ces terrains irait à l'encontre de la volonté de ces donateurs;

Considérant que l'histoire des parcs provinciaux remonte à 1894 par la création du parc du Mont-Tremblant;

Considérant que les gouvernements provinciaux précédents ont démontré leur volonté de créer des réserves forestières et des parcs de préservation depuis la mise en place de la première réserve forestière en 1897-1898 par le ministre Adélard Turgeon du gouvernement de Simon N. Parent;

Considérant la Loi sur les parcs du Québec votée en 1936 par le gouvernement du premier ministre Adélard Godbout;

Considérant la Loi-cadre sur les parcs mise en place en 1977 qui a permis au réseau des parcs provinciaux de conserver leur intégrité;

Considérant que le parc du Mont-Orford a été créé en 1938 et qu'en 1979, à la suite de la demande de la population, les équipements sportifs avaient été inclus à l'intérieur de la zone du parc;

Considérant que le Projet de loi 23 déposé le 3 mai dernier par le ministre du Développement durable et de l'Environnement Claude Béchard qui prévoit la vente de quelque 600 hectares du parc national du Mont-Orford, comprenant le centre de ski et le terrain de golf, constitue en quelque sorte la cession d'un bien national pour fins de privatisation;

Considérant que ce projet de loi vise également à soutenir des commerçants qui ont fait de mauvaises affaires et qu'il n'appartient pas au gouvernement du Québec de venir à la rescousse de telles entreprises et ce, au détriment du bien public;

Considérant que le Projet de loi numéro 23 du gouvernement du Québec constituerait un précédent extrêmement dangereux pour tous les parcs nationaux du Québec;

Attendu que la Fédération des sociétés d'histoire du Québec croit que la revitalisation d'un parc ne passe pas par la construction d'unités d'appartements de luxe (condos), mais plutôt par la mise en valeur du milieu naturel;

Attendu que, dans son Mémoire sur le développement durable datant de février 2005, la Fédération des sociétés d'histoire du Québec préconise le développement durable et des solutions de mise en valeur telle la création d'arrondissements naturels afin de préserver ces espaces de patrimoine historique et naturel et que la construction de condominiums sur le territoire du parc du Mont-Orford altérera à jamais ce patrimoine naturel et historique;

Attendu que l'altération d'une montagne par un développement résidentiel va à l'encontre des mesures qu'il faut prendre pour éviter l'étalement urbain et la pollution atmosphérique et afin de préserver l'environnement et les milieux naturels comme le préconise le Protocole de Kyoto auquel ont adhéré le Canada et le Québec;

Il est proposé par Louise Chevrier, appuyée par Richard Bégin, et unanimement résolu que la Fédération des sociétés d'histoire du Québec appuie les actions du comité SOS-Orford et demande au gouvernement du Québec de respecter la Loi-cadre des parcs provinciaux de 1977 et, plus particulièrement, de ne pas altérer l'intégrité et l'intégralité du parc du Mont-Orford.

Dans l'espoir que votre gouvernement stoppera immédiatement tout projet altérant l'intégrité et l'intégralité du parc du Mont-Orford et un démantèlement graduel de notre réseau de parcs provinciaux, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président,



Richard M. Bégin

Cc M. Claude Béchard, ministre du Développement durable et de l'Environnement
M^{me} Line Beauchamp, ministre de la Culture et des Communications du Québec
M. Yannick Vachon, secrétaire, Commission des transports et de l'environnement
M^{me} Gisèle Benoit-Lacasse, porte-parole de la coalition SOS PARC ORFORD
Médias nationaux